



Sections de la CHARENTE

MOTION au CTPD du 18 décembre 2009

Monsieur le Président,

Vous nous avez convoqué pour un CTPD dont l'ordre du jour est l'évolution des emplois.

Les Représentants du Personnel SNUI et SNADGI de la Charente refusent de siéger à ce CTPD.

En effet, notre Direction perd **treize** emplois (plus 1 A, moins 1 Géomètre, moins **13** C) pour l'année 2010. Nous ne pouvons cautionner la politique actuelle de suppressions massive d'emplois. Nous ne pouvons entrer dans une discussion qui nous conduirait à dire quel service « mérite » de perdre des emplois.

En six ans, nous avons perdu **57** emplois de catégorie C. Nous allons en perdre à nouveau **13** en 2010, soit un total de **70** emplois. Ainsi, en 7 ans, ce sont près de **40%** des emplois C de la Direction qui auront disparu. Ce sont **70** collègues qui ne peuvent avoir satisfaction pour leur mutation. Ce sont **70** jeunes qui ne peuvent prétendre à l'accès à l'emploi.

Comment arriver à une efficacité optimale des missions en supprimant continuellement les moyens humains ?

Nous ne prendrons que quelques exemples.

Franchement, Télé@ctes est-il à ce point performant, les notaires s'en servent-ils si massivement, que cela permette à nouveau de supprimer des emplois (**1** B et **4** C cette année) aux hypothèques ?

Comment continuer à réaliser une programmation et une expertise de qualité au pôle CE quand cette mission a vu ses effectifs fondre de **43%** en **3** ans (**9** emplois sacrifiés sur **21**) ?

Comment effectuer la mission que vous programmez dans le Plan d'Action Topographique Départemental quand vous supprimez **75%** de la Section Topographique Départementale en 3 ans ?

Et que dire aux collègues des CDI d'Angoulême Ville et d'Angoulême Extérieur, du CDIFoncier d'Angoulême, du SIE d'Angoulême Ville, du CDI/SIE de Barbezieux et de RUFFEC, de la FIE de Cognac, qui année après année, voient leurs emplois « s'envoler » ?

Enfin, cette année, ce ne sont pas une mais deux « cerises sur le gâteau » :

- les **deux** emplois C de l'accueil du Centre des finances de COGNAC sont supprimés, alors que la mission s'est développée notamment suite aux réformes de structures successives (CDI/CDIF, SIP...). Cette mission ne pourra être accomplie qu'avec des collègues à la disposition ou détachés d'autres services, une aberration totale contraire aux prescriptions de notre Directeur Général, M PARINI.
- Vous remplacez **4** postes fixes par **4** EDRA affectés à des services précis. C'est incompréhensible et absurde.

Monsieur le Président, on peut parler de déficience optimale.

Une interrogation nous taraude. Avec cette hémorragie continue d'emplois depuis maintenant 20 ans, qui s'accélère depuis 7 ans et continue de s'emballer cette année, pensez-vous sérieusement que le service public fiscal et foncier puisse être assuré de manière équitable dans de telles conditions ?

L'année dernière nous nous interrogeons sur le moment où vous situeriez le point de non retour ? Manifestement, pas cette année.